Image not found or type unknown

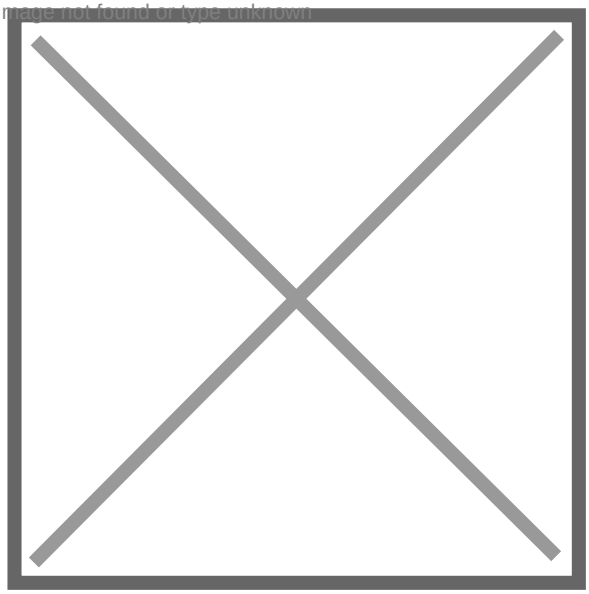

Audience référé des prudh'ommes , puis je l'avancer ?

Par **mimi2paris**, le **22/12/2009** à **23:58**

Bonjour,

déjà merci bcp pour ce super forum !

Je vais essayer d'être brève et compréhensible :

Mon employeur ne me pait pas depuis 3 mois. Evidemment j'ai fait une demande d'audience en référé. Il s'avère qu'entre temps j'ai appris que ces employeurs font l'objet d'une enquête judiciaire.. donc j'ai très peur qu'il ne s'en aille avant que j'ai obtenu gain de cause auprès des référés (le 18 janvier...)

Ma question est : comment puis je avancer la date du référé? J'ai entendu dire que cela était possible en assignant l'employeur par huissier à une date fixée et choisie par moi sur le calendrier des audiences . Est ce possible ?

Merci mille fois pour votre aide précieuse

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés